

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Arrêté du ...

désignant l'opération de restructuration liée aux transferts des missions d'instruction et de contrôle des mesures non surfaciques de la politique agricole commune et des missions Natura 2000 exclusivement terrestres ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents et aux dispositifs de ressources humaines

NOR: TREK2218580A

La ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le ministre de l'intérieur et le ministre de la transformation et de la fonction publiques ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son chapitre II du titre IV du livre IV ;

Vu la loi n° 2020-1508 du 3 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 modifié relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 modifié instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 modifié instituant une indemnité de départ volontaire ;

Vu le décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 modifié relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 relatif aux mesures d'accompagnement de la restructuration d'un service de l'État ou de l'un de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2019-1442 du 23 décembre 2019 portant diverses mesures relatives à l'accompagnement des fonctionnaires occupant des emplois fonctionnels entrant dans le champ d'une opération de réorganisation d'un service de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 instituant une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle en situation de restructuration de services au sein de la fonction publique d'État ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les montants de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité conjoint ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités de détermination du montant de l'indemnité de départ volontaire pouvant être versé dans le cadre d'une restructuration de service ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris en application de l'article 2 du décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 instituant une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle au sein de la fonction publique d'État ;

Vu l'avis du comité technique ministériel du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires du ;

Vu l'avis du comité technique des directions départementales interministérielles du ,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La réorganisation des services de l'État intervenant dans le cadre du transfert des missions d'instruction et de contrôle des mesures non surfaciques du deuxième pilier de la politique agricole commune et des missions de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, constitue une opération de restructuration.

La liste des services concernés par cette opération de restructuration est fixée en annexe au présent arrêté.

Conformément à l'article 1er du décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 susvisé, cette opération de restructuration ouvre droit, pour chaque emploi et fonctions concernés aux dispositifs indemnitaires et d'accompagnement prévus aux articles 2 à 4 du présent arrêté.

Article 2

Les fonctionnaires, les agents contractuels en contrat à durée indéterminée ainsi que les ouvriers des parcs et ateliers relevant du décret du 5 octobre 2004 susvisés concernés par l'opération de restructuration mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté peuvent bénéficier :

- de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint prévues par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 susvisé ;
- de l'indemnité de départ volontaire prévue par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 susvisé ;
- de l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle dans les conditions prévues par le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 susvisé.

Par ailleurs, les fonctionnaires peuvent bénéficier du complément indemnitaire d'accompagnement prévu par le décret du 19 mai 2014 susvisé.

Article 3

Dans les conditions fixées par le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019, les fonctionnaires, les agents contractuels en contrat à durée indéterminée ainsi que les ouvriers des parcs et ateliers relevant du décret du 5 octobre 2004 susvisés concernés pourront bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration de leur projet professionnel, d'un accès prioritaire à des actions de formation, d'une priorité de mutation et de détachement conformément aux articles 13 et 14 du décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2021 et du congé de transition professionnelle en vue d'exercer un nouveau métier au sein des secteurs public ou privé.

Article 4

Les dispositions du décret n° 2019-1442 du 23 décembre 2019 susvisé sont applicables aux fonctionnaires détachés dans un emploi fonctionnel de catégorie A dont l'emploi est affecté par cette opération de réorganisation du service.

Article 5

Le bénéfice des dispositifs prévus aux articles 2 à 4 du présent arrêté est ouvert à compter de la date de publication du présent arrêté pour une durée de trois ans.

Article 6

Le secrétaire général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le

La ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,

J. CLEMENT

Le ministre de l'Intérieur,
Pour le ministre et par délégation:

Le ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques,
Pour le ministre et par délégation :

ANNEXE

LISTE DES SERVICES CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION DE RESTRUCTURATION LIEE
AUX TRANSFERTS DES MISSIONS D'INSTRUCTION ET DE CONTROLE DES
MESURES NON SURFACIQUES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET DES
MISSIONS NATURA 2000 EXCLUSIVEMENT TERRESTRES

Directions	Services
DDT de l'Ain	Service protection et gestion de l'environnement
DDT de l'Aisne	Service environnement/Pôle Nature
DDT de l'Allier	Service environnement
DDT des Alpes-de-Haute-Provence	Service environnement et risques
DDT des Hautes-Alpes	Service eau, environnement et forêt
DDTM des Alpes-Maritimes	Service eau, agriculture, forêt et espaces naturels
DDT de l'Ardèche	Service environnement
DDT des Ardennes	Service environnement
DDT de l'Ariège	Service environnement et risques
DDT de l'Aube	Service eau et biodiversité
DDTM de l'Aude	Service urbanisme, environnement et développement des territoires
DDT de l'Aveyron	Service biodiversité, eau et forêt
DDTM des Bouches du Rhône	Service mer, eau, environnement
DDTM du Calvados	Service eau et biodiversité
DDT du Cantal	Service environnement, forêt, risques naturels
DDT de la Charente	Service économie agricole et rurale
DDTM de la Charente-Maritime	Service eau, biodiversité et développement durable
DDT du Cher	Service environnement et risques
	Service de l'économie agricole et du développement rural

DDT de la Corrèze	Service environnement, police de l'eau, risques
DDT de la Corse du Sud	Mission patrimoine naturel et biodiversité
DDT de la Haute-Corse	Service eau biodiversité et forêt
DDT de la Côte d'Or	Service préservation et aménagement de l'espace
DDTM des Côtes-d'Armor	Service environnement
DDT de la Creuse	Service espace rural risques et environnement
DDT de la Dordogne	Service eau, environnement et risques
DDT du Doubs	Service eau, risques, nature, forêt
DDT de la Drôme	Service eau forêts et espaces naturels
DDTM de l'Eure	Service eau biodiversité forêts
DDT d'Eure-et-Loir	Service de la gestion des risques, de l'eau et de la biodiversité
DDTM du Finistère	Service eau et biodiversité
DDTM du Gard	Service environnement et forêt
DDT de la Haute Garonne	Service environnement eau et forêt
DDT du Gers	Service territoires et patrimoine
DDTM de la Gironde	Service eau et nature
DDTM de l'Hérault	Service eau, risques et nature
DDTM d'Ille et Vilaine	Service eau et biodiversité
DDT de l'Indre	Service planification risques eau nature
DDT d'Indre-et-Loire	Service eau et ressources naturelles
DDT de l'Isère	Service environnement
DDT du Jura	Service, eau, risques, environnement, forêt
DDTM des Landes	Service nature et forêt
DDT du Loir-et-Cher	Service eau et biodiversité

DDT de la Loire	Service eau environnement
DDT de la Haute-Loire	Service de l'environnement et de la forêt
DDTM de Loire-Atlantique	Service eau environnement
DDT du Loiret	Service eau, environnement, forêt
DDT du Lot	Service eau, forêt, environnement
DDT du Lot-et-Garonne	Service environnement
DDT de la Lozère	service biodiversité, eau et forêt
DDT de Maine-et-Loire	Service eau, environnement et biodiversité
DDTM de la Manche	Service environnement
DDT de la Marne	Service eau, environnement et préservation des ressources
DDT de la Haute-Marne	Service environnement et forêt
DDT de la Mayenne	Service eau et biodiversité
DDT de Meurthe-et-Moselle	Service agriculture biodiversité espace rural
DDT de la Meuse	Service environnement
DDTM du Morbihan	Service eau nature biodiversité
DDT de la Moselle	Service aménagement biodiversité eau
DDT de la Nièvre	Service eau forêt biodiversité
DDTM du Nord	Service eau, nature et territoire
DDT de l'Oise	Service eau environnement et forêt
DDT de l'Orne	Service eau et biodiversité
DDTM du Pas-de-Calais	Service des affaires maritimes et du littoral
	Service de l'environnement
DDT du Puy-de-Dôme	Service eau environnement et forêt
DDTM des Pyrénées-Atlantiques	Service environnement

DDT des Hautes-Pyrénées	Service environnement, risques, eau et forêt
DDTM des Pyrénées-Orientales	Service environnement forêt sécurité routière
DDT du Bas-Rhin	Service de l'environnement et des risques
DDT du Haut-Rhin	Service eau, environnement, espaces naturels.
DDT du Rhône	Service eau et nature
DDT de la Haute-Saône	Service environnement et risques
DDT de la Saône-et-Loire	Service environnement
DDT de la Sarthe	Service eau et environnement
DDT de la Savoie	Service environnement eau forêts
DDT de la Haute-Savoie	Service eau et environnement
DDTM de Seine-Maritime	Service transitions, ressources et milieux
DDT de Seine-et-Marne	Service environnement et prévention des risques
DDT des Yvelines	Service environnement
DDT des Deux-Sèvres	Service eau et environnement
DDTM de la Somme	Service environnement et littoral
DDT du Tarn	Service eau, risques, environnement, sécurité
DDT du Tarn-et-Garonne	Service eau et biodiversité
DDTM du Var	Service eau et biodiversité
DDT du Vaucluse	Service eau et Environnement
DDTM de la Vendée	Service eau risques et nature (jusqu'au 31/08/2022)
	Service eau et nature (à partir du 01/09/2022)
DDT de la Vienne	Service eau et biodiversité
DDT de la Haute-Vienne	service eau environnement forêt
DDT des Vosges	Service environnement et risques

DDT de l'Yonne	Service forêt, risques, eau et nature
	Service économie agricole
DDT du Territoire de Belfort	Service eau environnement et forêt
DDT de l'Essonne	Service environnement
DDT du Val-d'Oise	Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Service eau hydro-électricité nature
DREAL Bourgogne Franche Comté	Service biodiversité eau patrimoine / Département biodiversité
DREAL Bretagne	Service patrimoine naturel
DREAL Centre-Val de Loire	Service eau biodiversité risques naturels et Loire
DREAL Corse	Service biodiversité, eau et paysage
DREAL Grand-Est	Service eau biodiversité paysages
DREAL des Hauts-de-France	Service Eau et nature
	Secrétariat général / Pôle finances immeubles et moyens généraux
DREAL Normandie	Service ressources naturelles
DREAL Nouvelle-Aquitaine	Service patrimoine naturel
DREAL Occitanie	Direction de l'écologie
DREAL Pays de la Loire	Service ressources naturelles et paysages
DREAL Provence Alpes Côte d'Azur	Service biodiversité, eau, paysages
DRIEAT	Service nature et paysage